

PRESENTATION DES OPTIONS DE TERMINALE

1) Droit et grands enjeux du monde contemporain.

Initier au droit à travers certains grands enjeux du monde contemporain

Comme le souligne le préambule du programme, cet enseignement a d'abord pour objectif de **sensibiliser les élèves au droit** à travers les grands enjeux du monde contemporain :

« Les grands enjeux du monde contemporain seront abordés non en eux-mêmes, comme certains peuvent l'être dans d'autres matières, mais dans la manière dont ils sont saisis par le droit. »

En ce sens, le programme se présente bien comme une **initiation au droit**, c'est-à-dire aussi comme une découverte de la discipline juridique, de son rôle et de sa méthode :

« Il ne s'aurait s'agir d'offrir aux élèves l'anticipation d'une première année de droit à l'université [...]. L'objectif est plus simplement de faire découvrir le droit [...] ainsi que la méthode, qui se veut rigoureuse, par laquelle il aborde et traite les questions dont il est saisi. »

Privilégier une approche concrète des situations juridiques

Le programme privilégie une **approche inductive**. Tout en respectant le principe de liberté pédagogique des professeurs, il propose des indications complémentaires pour la mise en œuvre de chaque thème en invitant les professeurs à les aborder à l'aide d'**exemples** ou de **situations concrètes**. Souligner la richesse et la diversité du droit.

Le programme propose un ensemble de **vingt-deux thèmes** qui permettent aux élèves d'aborder, tout au long de l'année, différentes branches du droit (droit public, droit privé, droit international, etc.), sans souci ni visée d'exhaustivité. S'il ne s'agit pas de proposer une approche exhaustive du droit, le programme vise en revanche à aiguïser la curiosité des élèves sur des sujets ciblés et emblématiques de problèmes qui nourrissent aujourd'hui la réflexion juridique. Les thèmes retenus ont donc été choisis pour permettre aux élèves de comprendre la manière spécifique dont le droit saisit, structure et régule des questions fondamentales de société, y compris au niveau international ou mondial.

L'évaluation de l'enseignement

Cet enseignement fait l'objet d'une **évaluation orale** au baccalauréat affectée d'un **coefficient 4**. L'épreuve prend la forme d'une **soutenance de projet** et vise à évaluer les capacités du candidat à :

- mobiliser des connaissances juridiques pour analyser une situation concrète ;
- repérer les enjeux et/ou les problématiques du sujet abordé dans le cadre de son projet ;
- proposer la ou les solutions juridiques possibles ;
- présenter oralement et avec clarté une argumentation juridique en utilisant le vocabulaire adapté.

2) L'enseignement "mathématiques complémentaires" est destiné à s'adapter aux divers profils des élèves.

- L'option "mathématiques complémentaires" est destinée prioritairement aux élèves qui, ayant suivi la spécialité « mathématiques » en première et ne souhaitant pas poursuivre cet enseignement en terminale, ont cependant besoin de compléter leurs connaissances mathématiques par un enseignement adapté à leur poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur. C'est le cas en particulier pour les élèves qui se destinent aux études médicales ou en sciences sociales ou économiques.
- L'accès à l'enseignement "mathématiques complémentaires" sera possible pour des élèves n'ayant pas suivi l'enseignement de spécialité en première. Cependant, les deux programmes étant en partie liés, une remise à niveau des élèves concernés sera nécessaire.

3) L'enseignement "mathématiques expertes" en Terminale

- Cet enseignement est destiné aux élèves qui ont un goût affirmé pour les mathématiques, et qui visent des formations où les mathématiques occupent une place prépondérante.
- Par rapport à l'enseignement de spécialité, il permet d'aborder de façon approfondie de nouveaux champs d'étude.
- Cette option, ajoutée à l'enseignement de spécialité, permet de porter l'horaire hebdomadaire maximal d'enseignement des mathématiques à 9 heures.